

Montréal, le 26 avril 2023

Par dépôt électronique (SDÉ) et par courriel

À: Tous les participants

**Objet : Demande relative à la fixation d'une option tarifaire visant la gestion de la demande de puissance et d'une décision prioritaire de nature à permettre de débiter la commercialisation de l'OGA pour l'hiver 2023-2024.
Dossier de la Régie : R-4208-2022, Phase 2**

Le 24 avril 2023, Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le Distributeur), dépose à la Régie de l'énergie (la Régie), dans le cadre du dossier susmentionné, une demande relative à la fixation d'une option tarifaire visant la gestion de la demande de puissance pour sa clientèle Affaires (OGA).

Également, le Distributeur demande une décision prioritaire de nature à permettre de débiter la commercialisation de l'OGA pour l'hiver 2023-2024 selon certaines conditions. Cette décision est requise avant le 31 mai 2023.

La Régie entend traiter la demande du Distributeur par la tenue d'une audience qui aura lieu **le 11 mai 2023, à compter de 9 h**, par visioconférence avec l'application Microsoft Teams. Les participants sont invités à se joindre à l'application dès 8h30 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement.

À cette fin, la Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie \(Microsoft Teams\)](#) et de consulter le [Guide technique Microsoft Teams pour les participants aux audiences devant la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

La Régie demande au Distributeur de préciser le temps prévu pour la présentation de sa demande prioritaire. Également, elle demande aux intervenants de lui signifier leur intention de participer à l'audience du 11 mai prochain en précisant leur position et le temps prévu pour leur participation. Ces informations doivent être transmises à la Régie par écrit au plus tard **le 1^{er} mai 2023 à 12 h**.

Des informations additionnelles relatives à l'audience par visioconférence ainsi que les coordonnées de connexion seront communiquées ultérieurement aux participants.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ml